

Mémoire présenté au :

Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)

DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC

Présenté par :

**Odette Larin
Roland Larin**

Novembre 2010

Monsieur le président

Madame et messieurs les commissaires

Mon mari et moi sommes retraités depuis décembre 2006. Nous habitons la municipalité de Saint-Louis, dans le district de Richelieu, depuis 1979. Nous y avons aussi vécu notre enfance et notre adolescence, moi pour y être née et mon mari pour y être arrivé à l'âge de deux ans. La seule période de notre vie qui s'est déroulée hors de Saint-Louis fut de 1969 à 1979, période pendant laquelle nous avons vécu à Longueuil et où nos enfants sont nés. Puis, nous avons dû choisir entre la vie mouvementée à la ville, ou la paix et la quiétude à la campagne. Pour offrir à nos enfants et à nous-mêmes le calme, l'air pur et la tranquillité que nous avons jugés nécessaires, nous avons choisi de nous établir définitivement à Saint-Louis, notre petit paradis.

À l'été 2007, une compagnie d'exploitation gazière est venue forer un puits, à la recherche de gaz naturel. Elle s'est installée sur un terrain vague, en plein centre du périmètre urbain, à 250 pieds (76 mètres) de notre propriété, sans aucune consultation ni information préalable. C'est en voulant en savoir davantage et après plusieurs démarches que nous avons réussi à obtenir quelques informations d'un représentant du ministère des Ressources naturelles. Il nous a mentionné le nom des compagnies impliquées, qu'elles détenaient tous les permis nécessaires et que nous n'avions pas à nous inquiéter, qu'il n'y avait aucun danger. On apprendra plus tard, lors de la dernière rencontre d'information de l'Association gazière, que la compagnie qui détient le "claim" avait besoin de trouver rapidement un terrain en zone blanche afin d'éviter que la foreuse retourne en Alberta et pour éviter les délais d'attente pour l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ, si les travaux avaient été faits en zone agricole. Ainsi, pour quelques préoccupations d'ordre matériel, la compagnie n'a eu aucun scrupule à s'installer en plein centre de notre petit village.

C'est seulement lorsque les travaux d'installation ont été terminés que le représentant de cette compagnie est venu nous rencontrer pour nous informer et discuter avec nous en expliquant qu'une fois les travaux terminés, ils ne reviendraient plus. Ils ont foré pendant 22 jours, nuit et jour.

Puis, à l'été 2008, une compagnie américaine partenaire est venue et encore une fois, lorsque les installations ont été complétées, le représentant nous a rencontré en mentionnant que le même genre de travaux qu'en 2007 seraient faits et qu'ensuite, ce serait fini. Ces travaux ont duré 28 jours, 24 heures sur 24.

Et finalement, à l'automne 2008, la compagnie partenaire a fait de la fracturation hydraulique, d'octobre à janvier 2009, en plein milieu du village. Nous avons vécu, pendant 93 jours, toutes les opérations et manoeuvres reliées à la fracturation hydraulique, presque toujours 24 heures sur 24. Nous avons subi deux explosions en plein milieu de la nuit dont une particulièrement traumatisante qui a fait trembler les fenêtres de notre maison. Nous avons subi des nuisances en raison de l'éclairage, du fonctionnement des génératrices, du va-et-vient continu de machinerie et de la circulation de camions semi-remorque. Pendant six jours, nous avons été fortement intoxiqués par les émanations de monoxyde de carbone des moteurs diesel et par la machinerie lourde très nombreuse qu'il est anormal de retrouver dans le village d'une municipalité agricole. Le bruit causé par ces mastodontes était insoutenable. La compagnie a aussi aménagé trois bassins dont un plus grand pour la récupération des eaux de fracturation, toujours en plein centre du village. Selon des études publiées récemment, ces eaux contiendraient des gaz volatils et d'autres produits nocifs pour la santé.

Pour appuyer nos dires, nous joignons à l'annexe 1 deux photographies aériennes et, à l'annexe 2, une vidéo amateur que nous avons tournée. Les photographies aériennes ont été prises par la compagnie gazière en octobre 2008, juste avant les travaux de fracturation alors qu'une bonne partie de la machinerie nécessaire était déjà sur place pour les travaux. Notre résidence est encerclée sur les photos. Le DVD a été filmé par nous-mêmes à différentes périodes entre octobre et décembre 2008 et pour la dernière partie du film, à l'été 2009.

Ce DVD montre un peu la machinerie utilisée pour injecter à très haute pression l'eau dans le puits. Il permet aussi d'entendre le bruit et de voir la pollution émise par les moteurs diesel durant la fracturation. Quelques prises de vue montrent la flamme qui sort de la torchère ainsi que les lumières utilisées pour éclairer le site pendant la soirée et la nuit. On y voit aussi la foreuse de service pour la fracturation, un peu plus petite que les foreuses servant à faire les forages verticaux et horizontaux.

Lors de la deuxième journée d'audiences du BAPE, l'industrie gazifière a affirmé que les opérations de fracturation n'émettent pas plus de 40 décibels et qu'advenant que certains travaux dérangent, des mesures d'atténuation pourraient être prises. L'industrie, en citoyen qui se dit responsable, peut bien prétendre ce qu'elle veut. Mais à voir la taille de ces mastodontes, la taille des moteurs diesel qui les alimentent et le nombre de ces machines, quelles mesures concrètes peuvent-ils bien appliquer pour rendre leurs opérations acceptables quand on sait qu'elles nécessitent une quinzaine de ces machines?

Un autre aspect à approfondir est celui des redevances, ou plutôt du congé de redevances accordé aux gazifières. Si nous avons bien compris le principe, le gouvernement donnerait un congé de redevances durant les 5 premières années de l'exploitation. Nous joignons en annexe 3 la copie d'un document publié par Wellington West Capital Market, July 22, 2008, qui démontre que l'exploitation principale se fera surtout durant les 3 premières années. Comment peut-on affirmer qu'il y aura de l'argent pour les québécois si les puits sont à sec ou presque après 5 ans?

La loi sur les mines, qui date de la fin du 19e siècle, permet aux compagnies de procéder aux travaux pourvu qu'elles soient à au moins 100 mètres des résidences. Nous sommes au XXIe siècle et il n'est pas besoin d'être un spécialiste pour dire que la machinerie et les procédés utilisés de nos jours ne se comparent pas à ceux utilisés au début du siècle précédent. Pour toutes les raisons mentionnées précédemment, voici nos suggestions qui permettraient peut-être d'en arriver à l'acceptabilité sociale tellement recherchée de part et d'autres.

Premièrement, nous suggérons qu'il soit strictement interdit de forer dans les limites de tout périmètre urbain. À cet effet, et pour éviter d'autres préjudices, nous suggérons qu'on oblige les compagnies impliquées à abandonner et à condamner le puits de forage creusé dans le village de Saint-Louis.

Deuxièmement, nous suggérons qu'on interdise aux compagnies de forer à moins de un kilomètre de toute résidence, vu les pollutions atmosphérique, sonore et lumineuse engendrées durant les opérations d'exploration.

Finalement, et même si le BAPE n'est pas la tribune appropriée pour faire cette demande, nous demandons aussi qu'un moratoire soit décrété pour que les instances concernées aient le temps et se donnent les moyens nécessaires pour évaluer le bien-fondé de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste. Que voulons-nous léguer à nos enfants et à nos petits-enfants? Un sous-sol vidé des ressources qu'il contient encore? Un environnement pollué? Ou voulons-nous leur laisser un peu de richesse pour qu'ils puissent aussi avoir une chance de prospérer.

En conclusion, malgré que nous nous questionnions sur ce qui résultera du mandat restreint qui vous a été octroyé, malgré que nous ayons de forts doutes sur l'influence que vos recommandations auront sur nos décideurs, malgré que nous ayons hésité longuement avant de vous présenter notre position, nous osons espérer que cette démarche démocratique n'est pas un vain mot et que notre intervention fera un peu pencher la balance.